Enfants ukrainiens déportés de force en Russie ou vivant dans les territoires ukrainiens occupés par la Russie

2026/2947(RSP) - 12/11/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 569 voix pour, 2 contre et 16 abstentions, une résolution sur les enfants ukrainiens déportés de force ou vivant dans des territoires ukrainiens occupés par la Russie.

Le texte adopté en séance plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE et députés.

La guerre d'agression non provoquée, illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine a entraîné des violations graves et systématiques des droits fondamentaux des enfants, notamment la déportation illégale, le transfert forcé, la séparation des familles, l'adoption illégale, l'endoctrinement, la russification forcée et la militarisation.

Le Parlement a fermement condamné les déportations systématiques, les transferts forcés, les adoptions illégales, la russification forcée, l'endoctrinement et la militarisation d'enfants ukrainiens par la Russie, avec la complicité du Bélarus et de la Corée du Nord. Selon les autorités ukrainiennes, en septembre 2026, 20.651 cas de déportation et de transfert forcé avaient été recensés, et environ 1,6 million d'enfants seraient toujours sous occupation russe. Le Parlement a souligné que ces pratiques constituent de graves violations du droit international et a exigé leur cessation immédiate. Il a également déclaré que les agissements de la Russie correspondent à la définition juridique du génocide et a appelé les États membres à les reconnaître comme tels.

Les députés ont réitéré leurs exigences envers la Russie pour qu'elle cesse immédiatement, complètement et sans condition ses attaques contre les zones résidentielles et les infrastructures civiles de l'Ukraine, notamment les jardins d'enfants et les écoles.

Par ailleurs, le Parlement a exigé le retour immédiat, sûr et inconditionnel de tous les enfants déportés et transférés de force, soulignant que leur retour ne devait pas servir de monnaie d’échange dans les négociations de paix ni être conditionné à des concessions territoriales. Il a appelé la Russie et le Bélarus à divulguer des informations complètes sur l’identité, le lieu de séjour et le statut juridique des enfants concernés et à garantir aux organisations internationales, notamment le Comité international de la Croix-Rouge et l’UNICEF, un accès sans entrave à ces derniers. Il a également exigé la fin des adoptions forcées, des modifications d’identité et de nationalité des enfants, de la suppression de l’enseignement, de la culture et de l’histoire ukrainiennes, ainsi que de l’endoctrinement et de la formation militaire dans les territoires occupés.

Le Parlement a appelé l'UE et ses États membres à intensifier leur engagement diplomatique et à renforcer leur coopération avec l'Ukraine et les partenaires internationaux afin d'identifier, de retrouver et d'assurer le retour des enfants disparus et de faciliter le regroupement familial.

Par ailleurs, le Parlement s'est félicité de l'engagement supplémentaire de 50 millions d'euros de la Commission en faveur du système ukrainien de protection de l'enfance et a appelé à une assistance financière et technique continue pour la réhabilitation et la réintégration des enfants rapatriés, notamment un soutien psychologique, médical et éducatif. Il a également insisté sur la nécessité de nouvelles sanctions ciblées contre les personnes physiques et morales impliquées dans le réseau de déportation et

d'endoctrinement, y compris les entreprises complices et tous les complices financiers et logistiques identifiés dans le cadre de l’enquête de l’université Yale de mars 2026, notamment Gazprom, Rosneft.

Enfin, le Parlement a réaffirmé son soutien à la Cour pénale internationale (CPI), notamment à ses mandats d'arrêt contre Vladimir Poutine et Maria Lvova-Belova, et a appelé à ce que tous les responsables et complices rendent des comptes, y compris par le biais de la compétence universelle et de la coopération avec Europol et Eurojust. Il a insisté sur le fait que le retour de tous les enfants expulsés et la poursuite des auteurs de violations de leurs droits doivent demeurer au cœur des initiatives diplomatiques internationales et de tout véritable accord de paix.